

le 3 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014**

**2014 DASCO 1111** Caisse des Ecoles (4<sup>ème</sup>) - Subvention (24 290 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la caisse des écoles du 4<sup>ème</sup> arrondissement pour la mise en œuvre de séjours de vacances ;

Vu l'avis du conseil du 4<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 24 290 euros est attribuée à la caisse des écoles du 4<sup>ème</sup> arrondissement pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Article 2 : La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au budget municipal de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 65736, rubrique 423.